

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	28	32

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE DE LA SARTHE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 11 mai, à 20 heures, le Conseil Communautaire du Sud-Est Manceau s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie HERVE. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 05/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 05/05/2026.

Présents : Mme AMRANE-HENRIETTE Naïma, M. BACHELIER Jean-Christophe, Mme BONNET Estelle, Mme BUARD Marion, Mme COMPAIN Marina, M. CROISEAU Julien, M. DE SAINT RIQUIER Arnaud, Mme FELICITE Gwennaëlle, M. FOUCHARD Stéphane, M. GRAFFIN Serge, M. GUENEE Hugo, M. HERRAUX Denis, M. HERVE Yves-Marie, M. HOUALARD Patrice, Mme HUBERT Laurence, M. HUREAU Laurent, Mme LAIR Marie-Christine, M. LERAT Vincent, Mme MORGANT Nathalie, M. PAJAUD Eric, Mme PASTEAU Dominique, Mme PREZELIN Séverine, Mme ROUAULT Carole, Mme SIMON Claudette, M. TIREL Mickaël, Mme VIALETTE Valérie, M. VILAIN Patrick, Mme WATTEAU Laurence.

Excusés ayant donné procuration : Mme BOUQUET Fabienne (procuration à Mme BONNET Estelle), M. BOUQUET Pascal (procuration à M. HUREAU Laurent), M. HAMIOT Julien (procuration à Mme MORGANT Nathalie), Mme ZIVEREC (procuration à Mme LAIR)

A été nommée secrétaire : Mme FELICITE Gwennaëlle

DEL2026-064 – Désignation des représentants des syndicats mixtes et des organismes extérieurs

Pour l'exercice de certaines de ses compétences, la Communauté de Communes du Sud-Est Manceau adhère à des syndicats mixtes, associant des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités. Elle est représentée au sein des différents comités par des délégués titulaires et suppléants, en nombre défini par les statuts respectifs de ces établissements.

Les syndicats mixtes fermés désignent les syndicats regroupant uniquement des EPCI ou des EPCI et des communes tandis que les syndicats mixtes ouverts peuvent regrouper des collectivités territoriales de différents niveaux et d'autres personnes morales de droit public.

En outre, la Communauté de Communes peut être amenée à être représentée au sein de conseils d'administration d'organismes extérieurs.

Le Président invitera donc l'assemblée à élire ses représentants au sein de différents syndicats mixtes et organismes. Son choix peut se porter sur l'un de ses membres ou, concernant les syndicats mixtes fermés, sur tout conseiller municipal d'une Commune membre.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la décision unanime de l'assemblée de ne recourir au scrutin public,

- **ELIT à l'unanimité des suffrages exprimés** les représentants de la Communes aux syndicats mixtes et organismes extérieurs comme suit :

	Titulaires	Suppléants
SMIDEN (7 titulaire / 5 suppléants)	M. FOUCHARD	Mme HUBERT
	Mme PREZELIN	M. GUENEE
	M. GRAFFIN	Mme AMRANE-HENRIETTE
	M. HERVE	Mme BUARD
	M. TIREL	M. LERAT
	M. VILAIN	
	M. HUREAU	

SARTHE NUMERIQUE (2 titulaires / 2 suppléants)

Titulaires :

- M. GUENEE
- M. BACHELIER

Suppléants :

- Mme SIMON
- Mme BUARD

SMGV (1 titulaire / 1 suppléant)

Titulaire : M. BACHELIER

Suppléante : Mme CHOPLIN

CA RABELAIS (2 titulaires / 2 suppléants)

Titulaires :

- Mme COMPAIN
- Mme BUARD

Suppléantes :

- Mme HUBERT
- Mme BONNET

PAYS DU MANS – POLE METROPOLITAIN		
	Titulaires	Suppléants
Collège Pays (10 titulaires / 4 suppléants)	M. FOUCHARD	M. BLIN
	M. HERRAUX	Mme ROUAULT-LEMAITRE
	M. GUENEE	M. FOURMY
	Mme PREZELIN	M. POUILLET
	M. CROISEAU	
	M. PITARD	
	M. HERVE	

	Mme BUARD	
	M. PAJAUD	
	M. HUREAU	
Collège SCOT-PCAET AEC (7 titulaires)	M. FOUCHARD	
	M. BACHELIER	
	M. HERVE	
	M. HOUALARD	
	M. VILAIN	
	M. HUREAU	
	M. LERAT	
Pôle – Coordination (4 titulaires)	M. HERVE	
	M. HERRAUX	
	M. HOUALARD	
	M. VILAIN	
Pôle – AOM (3 titulaires)	M. HERVE	
	M. HOUALARD	
	M. VILAIN	
Pôle autopartage (2 titulaires)	M. HERVE	
	M. HERRAUX	

Seront candidats au Bureau du Pays : M. HERVE, M. HERRAUX et Mme BUARD.

Seront candidats au sein de la coordination du Pôle : M. HERVE et M. HERRAUX

CNAS

- M. GRAFFIN

COLLEGE DE PARIGNE-L'EVEQUE

- M. DUPAS

EPFL MAYENNE-SARTHE et EPFL SARTHE

- **Titulaire** : M. HERVE
- **Suppléant** : M. FOUCHARD

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS	
Titulaires	Suppléants
Mme HUBERT	M. FOUCHARD
Mme WATTEAU	M. HERRAUX
M. BACHELIER	M. GUENEE
M. CROISEAU	Mme PREZELIN
M. DE SAINT RIQUIER	Mme AMRANE-HENRIETTE
Mme FELICITE	Mme COMPAIN
Mme PASTEAU	M. GRAFFIN
Mme ROUAULT-LEMAITRE	M. HERVE
Mme SIMON	Mme BUARD
M. TIREL	M. PAJAUD
M. HAMIOT	M. VILAIN
M. HOUALARD	Mme ZIVEREC
Mme LAIR	M. BOUQUET
Mme MORGANT	M. HUREAU

Mme BOUQUET	M. BONNIN
Mme VIALETTE	M. LEPETIT
Mme BONNET	M. AUROY
M. LERAT	Mme TURBAN
M. BRIONNE	M. HUMEAU
M. TAUPIN	M. HERISSE

COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

- M. FOURMY

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES VALEURS LOCATIVES

- M. FOUCHARD

COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI

- M. GUENEE

MISSION LOCALE

- M. GUENEE

REFERENT HABITAT INDIGNE

- M. VILAIN

REFERENT SECURITE ROUTIERE

- M. HERRAUX

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

A Parigné-l'Évêque, le 11/05/2026

Yves-Marie HERVE

Président




Gwennaëlle FELICITE

Secrétaire de séance




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200421-20260511-DEL2026-00064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2026

Publication : 15/05/2026